Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0164-DE

VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0164

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :

/ 8 OCT. 2026

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable - Renouvellement : désignation des membres

Rapporteur : Quentin PETIT

Le centre ancien du Puy-en-Velay est couvert par un site patrimonial remarquable (SPR). Ce dernier est régi par un document d'urbanisme particulier : le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il est élaboré, révisé et modifié en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0164-DE

Afin d'en garantir l'application, une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) est chargée de son suivi. Elle est composée d'élus permettant d'assurer la représentation de la commune, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.

Elle est notamment consultée à chaque modification du PSMV et assure le suivi de sa mise en œuvre.

Suite aux dernières élections municipales, il convient de renouveler sa composition. La CLSPR approuvera ensuite un règlement qui fixera ses conditions de fonctionnement.

Conformément aux articles L631-3 et D631-5 du code du patrimoine, la CLSPR est présidée par le maire et sa composition est fixée comme suit :

1° Membres de droit :

– le président de la commission (le maire),

– un second représentant de la collectivité désigné par le maire,

– le préfet ou son représentant,

– le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,

– l'architecte des Bâtiments de France ou son représentant,

2° Un maximum de quinze membres nommés dont :

– un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein,

– un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,

– un tiers de personnalités qualifiées.

Les représentants de la commune ont été désignés par délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2026.

Les représentants d'associations et les personnalités qualifiées sont désignés par la commune suite à avis favorable du Préfet en date du 21 juillet 2026.

Aussi, après échanges avec les services de l'État, il vous est proposé de désigner comme membres de la CLSPR les personnes listées dans le tableau ci-dessous :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Représentants de la commune du Puy-en-Velay	- Valérie BELLUT – Conseillère Municipale - Jean-François EXBRAYAT – Adjoint en charge de la qualité de vie et de l'Urbanisme - Joris RIVORY - Adjoint à la Culture	- Mathilde BOURGIN – Conseillère municipale - Chloé BOURDELAIN – Conseillère municipale -Mathilde MOUCHON-SICARD – Conseillère municipale
Représentants des associations	- Hélène BONNET, représentante de la Fondation du Patrimoine - Brigitte LIOGIER de SEREYS, Présidente de l'association « Le Puy Ville d'art »	- Bernard GALLAND - Gérard CAUSSIMON

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0164-DE

	- Jean MARTIN, représentant de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France	- Jean-Luc ROUSSEL
Personnes qualifiées	Emeline BADAGEE- Chef de projet ANCT et Ingénierie Territoriale - DDT Dominique BRUNON, Architecte des Bâtiments de France retraité Eric ANDRON Directeur et architecte conseil - CAUE	Brigitte LATRU – Chargée de mission ANAH Dimitri CROZE - Architecte Yann ZIELINSKI chargé de mission architecture, urbanisme et paysage - CAUE

A reçu un avis favorable en Commission Qualité de Vie - Urbanisme - Environnement du 22/09/2026

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE après avis favorable du Préfet du 21 juillet 2026, comme membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable les personnes listées ci-dessous :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Représentants de la commune du Puy-en-Velay	- Valérie BELLUT – Conseillère Municipale - Jean-François EXBRAYAT – Adjoint en charge de la qualité de vie et de l'Urbanisme - Joris RIVORY - Adjoint à la Culture	- Mathilde BOURGIN – Conseillère municipale - Chloé BOURDELAIN – Conseillère municipale -Mathilde MOUCHON-SICARD – Conseillère municipale
Représentants des associations	- Hélène BONNET, représentante de la Fondation du Patrimoine - Brigitte LIOGIER de SEREYS, Présidente de l'association « Le Puy Ville d'art » - Jean MARTIN, représentant de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France	- Bernard GALLAND - Gérard CAUSSIMON - Jean-Luc ROUSSEL

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0164-DE

Personnes qualifiées	Emeline BADAGEE- Chef de projet ANCT et Ingénierie Territoriale - DDT Dominique BRUNON, Architecte des Bâtiments de France retraité Eric ANDRON Directeur et architecte conseil - CAUE	Brigitte LATRU – Chargée de mission ANAH Dimitri CROZE - Architecte Yann ZIELINSKI chargé de mission architecture, urbanisme et paysage - CAUE

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 08/10/2026
Qualité : M. le Maire